



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL **DECISION DU MAIRE**

N° 04/25 – DECISION DE CREDIT DE TRESORERIE

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°24/77 du Conseil Municipal du 06/06/2024, chargeant notamment le Maire pour la durée de son mandat de procéder, dans les limites d'un montant annuel de 1.500.000 €, à la réalisation des crédits de trésorerie destinés au financement des investissements prévus par le budget, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

VU la délibération n°24/140 du 19/12/2024 approuvant notamment l'adhésion de la commune de La Roque d'Anthéron à l'Agence France Locale – Société Territoriale,

CONSIDERANT l'offre de crédit de trésorerie de l'Agence France Locale,

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du Crédit de Trésorerie

Un crédit de Trésorerie est souscrit auprès l'Agence France Locale dans les conditions suivantes :

- Montant maximum du Crédit de Trésorerie : 1 000 000 EUR Durée Totale : 364 Jours
- Date d'Entrée en Vigueur : 31/01/2025
- Date d'Echéance Finale : 30/01/2026
- Taux d'Intérêt : ESTER auquel s'ajoute une marge de 0,69%
- Base de calcul des Intérêts : exact/360
- Commission de non-utilisation (CNU) : 0,10% de l'encours quotidien non mobilisé
- Base de calcul de la CNU : exact/360
- Commission d'engagement : 0,10% du montant du crédit de trésorerie

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

REÇU EN PREFECTURE

le 28/01/2025

Application agréée E-legalite.com

- Monsieur le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Le Trésorier
- Monsieur le Président de l'Agence France Locale.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 17 janvier 2025



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire

après télétransmission le... 20/01/25

publication/notification le... 20/01/25